Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260122-DELIB2026_007-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absents : 1
Date convocation : 14/01/2026
Date affichage : 14/01/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline, M. LE BELLEGUY Serge, Adjoints.
M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine, Mme MOISAN Annie, Mme BORNIER-FEAT Fabienne, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. SIMON Ludovic, M. BEAUREPAIRE Olivier.

Absent excusé : M. PENHARD Yohan qui donne procuration à M. VIMONT Michel

Secrétaire de séance : Mme LELIONNAIS Catherine

DELIBERATION N°2026-007

OBJET : Motion de soutien aux éleveurs

Considérant la gravité de la crise sanitaire liée au virus de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ;
Considérant l'importance de l'élevage dans l'économie agricole locale et plus globalement comme ressource directe et indirecte de nos commerces, artisans… ;
Considérant les difficultés économiques de très nombreuses fermes du fait des aléas climatiques, des baisses de prix et de la montée des coûts de production ;

Le Conseil Municipal, réunit le 22 janvier 2026, exprime son entière solidarité aux agriculteurs touchés par la DNC.
Conscients des lourdes conséquences économiques et morales de cette maladie, nous réaffirmons notre engagement à faire pression auprès des autorités afin qu'elles prennent des mesures de soutien, d'assistance technique et de compensation afin de préserver leurs moyens de subsistance et la pérennité du secteur agricole.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
VIMONT Michel	LELIONNAIS Catherine

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site